

Comment la CAF et ses superdétectives traquent les gros fraudeurs

En 2021, 309 millions d'euros de fraudes ont été détectés par les 700 contrôleurs de la CAF. Depuis un an, 30 détectives complètent le dispositif pour lutter contre les escroqueries à plus grande échelle.

MAXIME GAYRAUD

DES FRAUDES commises en bande organisée, ayant pour but d'escroquer aussi bien les caisses d'allocations familiales (CAF) que leurs allocataires ou encore avec des préjudices de plus de 100 000 € par dossier, soit plus de 10 fois le montant de la fraude moyenne. Ce sont les cibles du service national de lutte contre la fraude à enjeux créé il y a un an et pleinement opérationnel depuis l'automne dernier. « Nous étions bien équipés pour lutter contre la fraude individuelle mais il y avait une fraude davantage organisée et plus difficile à combattre car elle dépasse bien souvent les frontières départementales, donc celles des CAF, voire le territoire national », décrypte Nicolas Grivel, directeur général de la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf).

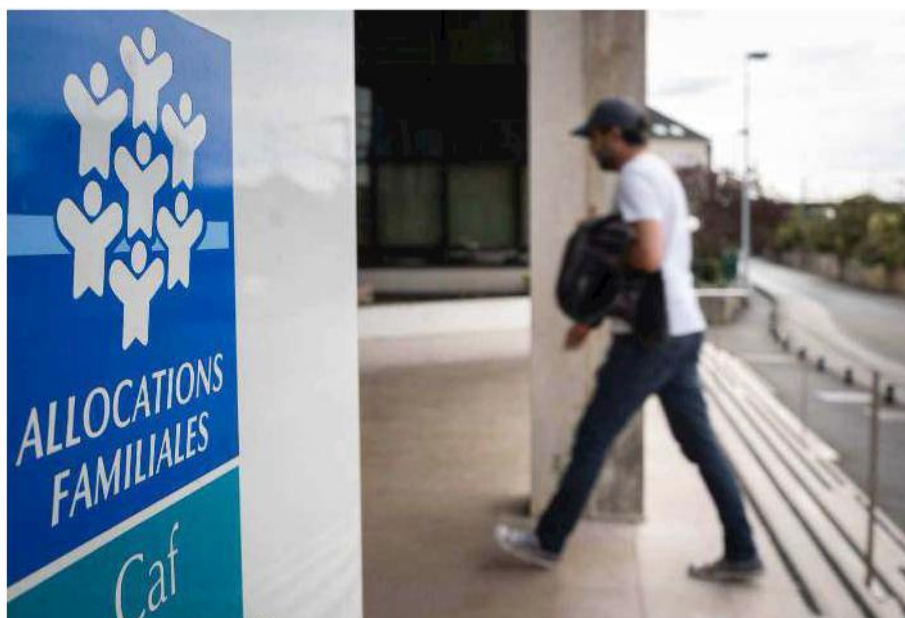
En appui des 700 contrôleurs allocataires déployés dans la centaine de caisses du réseau, 30 enquêteurs spécialisés répartis sur cinq CAF (Nord, Bas-Rhin, Seine-et-Marne, Var et Gironde) ont donc été recrutés avec pour mission de « comprendre les mécanismes de ces fraudes et de définir des méthodes pour les traquer », dixit Agnès Basso-Fattori, directrice générale adjointe déléguée au réseau. Parmi ces superdétectives, des contrô-

leurs chevronnés de la CAF ayant une connaissance fine des dispositifs, mais aussi d'anciens agents de l'Urssaf, des Douanes, d'ex-banquiers ou encore des policiers ou des gendarmes.

Des allocations détournées en changeant le RIB

Au total, le service national de lutte contre la fraude à enjeux planche sur quinze mécanismes. Parmi eux, celui de la fraude aux coordonnées bancaires. « Grâce au hameçonnage, les escrocs récupèrent le numéro d'allocataire et le code d'accès au compte et ils vont y modifier le relevé d'identité bancaire (RIB), précise Jean-Daniel Crochart, contrôleur national spécialisé sur la fraude à enjeux basé à l'antenne de Melun (Seine-et-Marne). Et ils vont recevoir les allocations le temps que la personne nous alerte. » « On se rend alors compte que le même RIB est lié à plusieurs dossiers », explique Cyrille Husson, directeur financier de la CAF de Seine-et-Marne. Soit autant d'allocataires victimes du même réseau d'escrocs.

D'octobre à fin décembre 2021, le service national de lutte contre la fraude à enjeux a ainsi déjà identifié plus de 1 000 cas d'atteintes aux coordonnées bancaires. Soit 650 000 € de fraude évitée. « Et grâce à notre action, trois fraudes sur qua-



Les contrôles permettent de détecter les versements d'allocation aux mauvaises personnes, ceux trop élevés, mais aussi ceux qui ne le sont pas assez.

tre sont stoppées avant la mise en paiement », se félicite Nicolas Grivel.

Des chiffres qui ont poussé la CAF à renforcer son dispositif de sécurité. « Dorénavant, l'allocataire doit valider la modification de RIB grâce à un code envoyé par SMS », explique ainsi Thomas Desmoulins, directeur du contrôle et de la lutte contre la fraude. « Depuis mars, on a d'ailleurs beaucoup moins de dossiers concernés par cette escroquerie », se réjouit Jean-Daniel Crochart, contrôleur national spécialisé.

Les escrocs sont aussi friands d'usurpation d'identité, le fraudeur récupérant une vraie pièce d'identité avant d'ouvrir un dossier allocataire dans une CAF, d'y faire une fausse déclaration et ainsi ouvrir des droits. La fraude à la résidence, qui consiste à toucher des prestations alors que l'on vit à l'étranger, est aussi à la mode.

Fausse activité professionnelle

Mais l'une des fraudes les plus coûteuses pour la CAF est celle liée à la fausse activi-

té professionnelle, avec plus de 600 affaires déjà détectées par le service avec un enjeu financier de 12 000 € par dossier. Des ressortissants de l'Union européenne qui se domicilient en France déclarent une faible activité, par exemple en tant que microentrepreneurs ou via une petite société, avec des faux salariés déclarant des petits salaires et qui vont demander des prestations comme la prime d'activité.

Au total, fraudes organisées et individuelles confondues, le préjudice détecté par la

7 142 €

C'est la moyenne du préjudice par cas de fraude

Cnaf a ainsi représenté 309 millions d'euros en 2021 pour 43 208 cas, soit 7 142 € par dossier (+ 241 € par rapport à 2020). Sur un total de fraude estimé par la CAF à 2,8 milliards d'euros en 2021 au titre de l'exercice 2020.

Les fraudes aux minima sociaux représentent 78,1 % de la fraude en termes de masse financière, avec 60 % pour le seul RSA (revenu de solidarité active) et 12,6 % pour la prime d'activité. Mais les contrôles effectués (31,6 millions automatisés et 4 millions par des agents) ont aussi une autre vertu, « celle de verser le juste droit à la bonne personne au bon moment », explique Nicolas Grivel. Ainsi, l'an passé, alors que 894,4 millions d'euros d'indus ont été rappelés par les CAF à la suite d'erreurs de bonne foi des allocataires, 328,6 millions d'euros ont été reversés par les caisses, les allocations touchées n'étant en effet pas assez élevées.

Des fournisseurs d'énergie devant le tribunal

L'association de consommateurs CLCV lance une action de groupe contre Mint Énergie.

ERWAN BENEZET

EN CES TEMPS de flambée des prix de l'énergie, ce type d'action risque de se multiplier. La CLCV (Consommation, logement et cadre de vie) lance une action à l'encontre de Mint auprès du tribunal judiciaire de Montpellier (Hérault). Que reproche l'association de défense des consommateurs au fournisseur d'énergie ? D'avoir remplacé en novembre de façon unilatérale une offre d'électricité indexée sur le tarif régulé de vente (TRV), fixée par les pouvoirs publics, par une autre offre, dénommée Flex & Green. Problème : les tarifs pratiqués par cette offre sont



Les augmentations peuvent atteindre entre 30 et 40 %.

directement indexés, eux, sur la moyenne mensuelle du marché de gros.

Tant que ces derniers demeureraient stables, et relativement bas, cela pouvait éventuellement passer. Le problème, c'est que les prix de

l'énergie ont explosé, du fait de la reprise économique post-Covid et de la guerre en Ukraine. L'action de groupe contre Mint constitue le deuxième étage d'une fusée judiciaire initiée par la CLCV dès novembre 2021, avec une

assignation en justice qui visait aussi trois autres opérateurs : ekWateur, GreenYellow (filiale de Cdiscount) et Ovo Energy. Entre 500 000 et 600 000 clients particuliers seraient concernés par des augmentations pouvant atteindre entre 30 et 40 %.

Indemniser les particuliers

« Outre le fait d'alerter sur les risques encourus avec certains fournisseurs, ces deux actions en justice permettront, en cas de décision favorable, à de nombreux particuliers d'être indemnisés à hauteur du préjudice subi », explique François Carlier, le délégué général de la CLCV.

Le Médiateur national de l'énergie a également lancé des discussions avec la direction de Mint Énergie pour « rechercher des solutions amiables à de nombreux litiges ». L'autorité publique indépendante a eu en effet à traiter, entre le 1^{er} janvier et le 7 juin, quelque 542 dossiers directement en lien avec cet opérateur, dont « un tiers environ concernait la question des évolutions tarifaires ». Soit, sur six mois, 240 litiges de plus que sur l'ensemble de l'année 2021. Si Mint Énergie revendiquait encore un portefeuille de 120 000 clients en février (contre 150 000 en octobre 2021), la direction du groupe refuse de préciser

combien de clients seraient aujourd'hui encore concernés.

Les pouvoirs publics surveillent de près la façon dont les fournisseurs d'électricité mais aussi de gaz traversent la crise actuelle. « Nous n'avons pas attendu pour agir en faveur de la protection du consommateur, explique-t-on au ministère de la Transition énergétique. Notamment grâce au maintien du TRV d'électricité obtenu dès 2018, ou plus récemment avec la création du fournisseur de secours. » En cas de défaillance d'un fournisseur, EDF assure en effet que les ménages concernés ne se retrouvent pas plongés dans le noir.